

LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Lab.

L'honorable G. A. Nantel,
Directeur de la rédaction.

SAINT-JEROME, SAMEDI, 29 NOVEMBRE 1902.

R. Aimé Tison,
Secrétaire de la rédaction.

AVIS IMPORTANT

Nous tenons à avertir nos clients et abonnés que toutes les affaires concernant l'administration du journal doivent se faire à notre bureau à Saint-Jérôme.

Les remises d'abonnements, annonces, impressions, etc., doivent être adressées exclusivement à "LA NATION, Saint-Jérôme."

Nos clients s'exposent à payer deux fois s'ils négligent de se conformer à cet avis.

Tous les manuscrits doivent être adressés directement à Saint-Jérôme et nous parvenir le lundi avant-midi.

SAINT-JEROME, 29 NOVEMBRE 1902.

L'*Avenir du Nord* vient de se trouver un secrétaire, aussi long, aussi filandreux et aussi mêlé que le *faux* secrétaire de la commission de colonisation. Il signe "Jean Sans Peur", mais je me demande s'il n'est pas Chrysostôme de son nom, tant sa prose ressemble à celle de tous les jours, que nous lisons dans *Le Soleil* de Québec.

C'est à moi qu'il s'en prend des articles de LA NATION sur la Commission de colonisation, et c'est de deux colonnes à la fois qu'il se tend. Estuisez, M. le secrétaire, du peu. Mais il vit si loin et connaît si peu les choses de Terrebonne et du Nord, que ses injures n'ont pas même le don de la plus simple vraisemblance. "Il ignore si M. Nantel a jamais traversé la région dont il était le représentant et il place mon château de Terra Nova à Ste-Agathe pendant que les insulteurs ordinaires de l'*Avenir* l'auraient, eux au moins, laissé en paix à la Côte des Neiges, entre les mains d'un M. Gordon auquel, hélas! j'ai dû le vendre il y a déjà assez longtemps.

Oui, vraiment, je retrouve dans l'écrit toute la caractéristique du Grand-Secrétaire, auteur des 208 questions aux colons! Même ignorance, même prétention de tout connaître, de parler de tout superficiellement et même manie de prendre tout le monde pour des imbéciles ou des ignorants.

C'est lui qui vient d'entreprendre la défense de la politique Parent sur la vente des terres à bois de pulpe, cherchant à prouver ses bienfaits pour le colon quand elle l'écrase. C'est lui qui veut, également, nous faire voir la sincérité des commissaires enquêteurs MM. Stephens et Thivierge, quand, à la lecture même de ces questions, il est

A la raison, Monsieur

bien évident que ces commissaires ont une mission, celle de tromper le public et de faire approuver une politique aussi désastreuse pour le colon qu'elle l'est pour l'aménagement et la conservation de nos ressources forestières.

Mais cette comédie soulève déjà des protestations vigoureuses chez les députés libéraux eux-mêmes et ce ne sont pas les écrits, répandus ici et là, par M. Langelier, qui vont lui gagner des applaudissements.

Je n'ai pas écrit un traître mot de tout ce que me reproche Jean Sans Peur et ne puis, par conséquent, mériter les gros mots de papelard et de mangeur de prêtre qu'il me décoche.

Mais je ne désapprouve pas, pour cela, les articles qui dénoncent l'œuvre fatale de la Commission: ils provoquent la colère d'un faux Jean Sans Peur, c'est leur meilleur justification.

Jean Sans Peur n'a pas un mot de réponse aux vigoureuses dénonciations de LA NATION, il s'en prend à M. Nantel. Mais toutes les personnalités injurieuses sur mon compte peuvent-elles justifier la comédie montée par M. Parent, tenue par MM. Stephens et Thivierge et soufflée par M. Chrysostôme Langelier, pour le bénéfice de sa néfaste administration! Mangeur de prêtre! parce que LA NATION avec autant d'apropos que de vigueur, dénonce la Commission, son œuvre, sa composition, ses questions ridicules et pédantes adressées à des gens qui n'en savent que faire? Allons donc, Jean Sans Peur, chantez cela aux badauds du *Soleil*, mais respectez un peu les lecteurs du Nord, même ceux de l'*Avenir* qui connaissent la valeur de nos commissaires mais surtout les intentions serviles de son immense secrétaire.

"La Presse dont M. Nantel a été malheureusement le directeur intérimaire a fait l'éloge de M. l'abbé Thivierge," dit Jean Sans Peur, à preuve l'entrefilet que voici :

"Nous croyons pouvoir dire sans crainte que les colons ont un ami dans la personne de M. le chanoine Thivierge, qui a passé la plus grande partie de sa vie, dans les centres de colonisation, à faire de la colonisation. Nous avons lieu de croire que Monsieur le chanoine Thivierge est un homme droit et franc, plein de sympathie pour le faible et l'opprimé; on le dit doué d'une grande énergie et disposé à ne pas reculer devant la nécessité de faire les recommandations voulues au gouvernement, même dans le cas où ces recommandations seraient de nature à contrarier l'administration."

"L'entrefilet"! n'est-ce pas modeste pour un article entier paru dans les colonnes de *La Presse*, que nous avons sous les yeux, y reconnaîtra qui voudra le style de M. Dansereau, pour moi je ne couperai pas dans ce pont. Il suffit de lire *Le Soleil* et de comparer les articles qui y sont publiés pour la défense de l'indéfendable commission pour reconnaître la prose de l'Immensité Secrétaire, laquelle d'ailleurs ressemble à celle de Jean Sans Peur, comme deux gouttes d'eau. N'est-ce pas Jean Sans Peur?

LA NATION n'a fait que parler de M. l'abbé Thivierge, commissaire de la colonisation. C'était son droit. Ce monsieur, est revêtu d'un caractère digne de tous les respects, mais quand il accepte un emploi public, il devient responsable au public de ses actes officiels et s'il couvre de son nom, par exemple, des questions clairement dirigées contre le colon, LA NATION, comme n'importe quel journal a le droit de protester. C'était même pour elle un devoir à remplir et elle l'a rempli avec justice et modération.

Certes si j'avais écrit ces articles que Jean Sans Peur me reproche, je l'avoue bien candidement, j'aurais ajouté un détail: c'est que M. Thivierge a toujours été un libéral ardent, partisan avéré, pour ne pas dire plus, de feu M. Mercier.

Interrogé à l'enquête de la Commission Royale, sur le détournement de \$100,000 des subsides publics accordés au chemin de fer de la Baie des Chaleurs, M. l'abbé N. Thivierge répondait à la question :

"Ainsi tout le monde est satisfait du marché que le gouvernement a fait?"

OUI, TOUT LE MONDE EST CONTENT: C'EST UN MARCHÉ D'OR.

Un marché d'or!! oui pour M. Pa-caud, et pour deux des Langelier, mais pour le pays? C'est une autre affaire.

M. Parent savait bien ce qu'il faisait en nommant M. Thivierge. Et LA NATION ne pouvait faire mieux que d'écrire ce qu'elle a écrit.

M. Chrysostôme Langelier s'entend à merveille avec M. le Commissaire et les deux font une même tête sous le même bonnet. Il y va d'une vieille amitié de la Baie des Chaleurs, — sans calembourg — et si le secrétaire va comme un gant à la main gauche du commissaire, celui-ci va comme un autre gant à la main droite du secrétaire qui est en train d'écrire la condamnation du colon comme dévastateur principal de nos forêts.

Ayant vengé son commissaire, au nom des immunités ecclésiastiques que LA NATION n'a jamais attaquées, Jean Sans Peur qu'il ne faut pas confondre avec Mtre Petit Jean, ou un Jean la Blague quelconque exécute, haut la main M. Nantel, journaliste, député et ministre. Il lui demande de rendre compte et en latin encore: *redde rationem* dit-il à l'ancien député de Terrebonne. N'est-ce pas là une sommation évangélique à laquelle je ne saurais résister.

Qu'a fait M. Nantel, pour le colon? demande Jean Sans Peur :

"Il va me répondre, dit-il mais c'est moi qui ai fait la loi du Homestead! " Voyons, ne me faites pas rire," ajoute-t-il d'un air sceptique qui découvre tout le dédain qu'éprouve Jean Sans Peur pour le colon.

En effet la loi du Homestead protège le colon et son foyer! Un colon mérite-t-il d'être protégé, savoir même d'avoir un foyer inviolable qui soit à l'abri des doigts croches, des prêteurs à intérêts usuraires, des mémoires gonflés des avocats et des huissiers? M.

Electeurs
d'Argenteuil,

VOTEZ POUR M. PERLEY

Parent dit non et le faux christ, son prophète dit non, également.

La loi des Homesteads est comme le premier rempart de protection du colon, et j'en suis fier comme de mon plus beau titre au souvenir de mes amis.

Je n'ai trouvé, jusqu'à présent, pour s'en plaindre, que les usuriers sans entrailles, et pour s'en moquer que des farceurs comme les Jean Sans Peur de l'*Avenir*.

* *

On me demande aussi, si "j'ai chaussé beaucoup de petits colons trottant pieds nus, si j'ai travaillé à la construction d'écoles pour les petits colons, d'églises et de chapelles où seraient venus se retremper les courages émoussés?" "Je ne sache pas dit Jean Sans Peur que vous soyez—M. Nantel—allé voir très souvent le colon chez lui."

Je n'éprouve aucune hésitation à répondre à toutes ces questions de Jean Sans Peur qui montre de plus en plus qu'il est bien l'auteur du questionnaire au colon, ce chef d'œuvre d'ineffables absurdités.

* *

J'ai commencé en 1872, sorti à peine du collège, à visiter le Nord avec le Curé Labelle, que j'ai accompagné régulièrement dans ses visites annuelles à ses colons, jusques en 1887 où je vins m'établir à Montréal.

Vous trouverez le récit de notre premier voyage dans *La Minerve* d'octobre de 1872.

En 1882, à la demande du curé Labelle, je me fis colon avec mes frères et les Lacoste, les Beaubien, les de Bellefeuille, les Richard, les Lalande, les Rodier, les Dawes, etc.

Je le suis encore et depuis, je n'ai guère passé une année sans visiter le Nord, jusqu'au Nomingue et même jusqu'au Rapide l'Original.

La colonisation ne m'a rien rapporté jusqu'à présent et aussi longtemps que je l'ai pu, j'ai aidé, non en paroles, mais en contributions pécuniaires, à la subsistance d'une très nombreuse famille de colon qui vit encore sur les propriétés établis depuis 1882 et qui, de diverses façons, me coûtent bien et à une couple de frères miens, de \$5,000 à \$6,000, sans que jamais je n'y ai trouvé un sou de rapport pour moi.

Je contribue, chaque année, au maintien d'écoles dont je n'ai pas besoin et aussi bien, j'ai payé ma quote-part de deniers pour la construction de chapelles où d'églises où, en effet, les braves colons du Nomingue vont reconforter les courages émoussés. Emoussés! il y a de quoi, en effet, quant on est en butte aux tracasseries du Gouvernement Parent et aux traits empoisonnés de la commission de colonisation et de son secrétaire.

Député, près de vingt années du-

rant, j'ai secondé de toutes mes forces les travaux du Curé Labelle et tout Terrebonne, tout le Nord de La Rouge et de La Lièvre est là pour en témoigner.

Ces faits sont de notoriété publique, à Saint-Jérôme, entre autres et ne peuvent être ignorés que d'un homme qui vit très loin de nos centres de colonisation.

Aucune œuvre de colonisation ne m'est restée étrangère, chemins, chapelles, écoles, ont toujours été l'objet de ma plus vive sollicitude, suivant les ressources que je possédais.

Si j'ai dépensé des sommes considérables pour la colonisation vraie, réelle, non pour celle qui se fait en chambre, en pantouffes et les pieds sur les chenets, je n'ai jamais demandé aux mémoires de frais d'avocats implacables, à une vilaine lumière électrique et à une eau impotable, pendant certains mois de l'année, le soin de me refaire de mes déboursés.

Entre ceux qui m'attaquent journellement, et moi, il y a dans ces deux manières de travailler pour la colonisation une différence dont tout témoin impartial conviendra.

* *

Jean Sans Peur parle du curé Labelle comme s'il ne l'avait jamais connu.

Moi qui l'ai connu, ai vécu avec lui, ai possédé toute sa confiance dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, je dirai à Jean Sans Peur que le Curé Labelle est mort dans la conviction d'avoir été indignement trompé par l'entourage de M. Mercier et par M. Mercier lui-même.

Deux des Langelier ont été pour beaucoup dans cette immense déception.

Le Curé Labelle, apôtre de la colonisation avant tout, consentit à prendre du service dans les rangs de l'armée libérale, parce que Mercier lui avait dit que tout ce qu'il demanderait pour sa chère colonisation, il l'aurait.

Il ne se passa pas douze mois avant qu'il ne s'aperçut qu'on lui marchandait tout ce qu'il demandait et qu'on accordait volontiers tout ce qu'il opposait. Il ne se passa pas vingt-quatre mois avant qu'il ne comprit qu'il était tombé dans un infâme guet-apens et que toutes les turpitudes qu'un régime corrompu dans la moëlle des os pouvait concevoir, on voulait les lui faire abriter sous sa soutane.

Le Curé fut à Rome et c'est là que, pour tout de bon, il réalisa, l'ignoble tromperie dont il avait été la victime depuis 1888.

Il revint au pays brisé, dégoûté, écoré.

Et celui qui eut la confiance de ses dernières désillusions, ce ne furent ni M. Mercier, ni M. Charles Langelier, encore moins le grand et faux christ,

Le Roi des Scotchs



De même qu'il y a un roi parmi les hommes, aussi il y a un roi des WHISKIES ECOSSAIS.

La Science, le Jugement, le Goût sont allés bien loin en fabricant le

"KING EDWARD VII"

Le Roi des Whiskies Ecosais

Il est distillé par GREENLESS BROTHERS sur l'Etat du Duc d'Argyle, Argyleshire, Ecosse.

"LONGUE VIE AU ROI."

ce furent celui qui souscrit cet article et un autre de ses amis qui vit encore et pourrait confondre l'hypocrisie de l'*Avenir* et de Jean Sans Peur, au sujet du Curé Labelle.

Au fait, le Curé Labelle, jusqu'en 1888 a été l'objet des attaques les plus infamantes des rouges de Saint-Jérôme et d'ailleurs; en 1888, pour le bien de sa colonisation, il se fit officier public et ça ne lui prit que deux ans pour se voir miné de fond en comble par ces rouges qui, ne respectant rien, voulurent couvrir toutes leurs turpitudes sous les plis de sa noble et par trop généreuse soutane.

"Vivre en pacha, voyager à travers le monde, promener partout ma corpulence", voilà autant de choses que je n'ai pas connues, mais que je laisse aux viveurs du pouvoir actuel, aux spéculateurs de la bourse qui protègent l'immense secrétaire de la commission et aux membres du club des Sucres où brille d'un vif éclat un premier ministre qui a décidé d'en finir avec le colon pour la plus grande gloire et la fortune unique des forestiers américains.

G. A. NANTEL.

Il n'a pas besoin du gouvernement

M. Georges Perley n'a pas besoin du gouvernement qui se fait toujours tirer l'oreille pour distribuer ses faveurs. Les électeurs d'Argenteuil qui ont élu depuis longtemps un député ministériel le savent. Ils connaissent ce qu'ils sont en droit d'attendre des gouvernements. M. Weir aussi est au fait. Qu'ont fait MM. Christie et Weir depuis qu'ils sont en chambre.

M. Perley est un homme généreux, qui n'a jamais ménagé son concours à n'importe quelle bonne œuvre. Il est entreprenant et pour ses entreprises, il ne compte pas sur le gouvernement, ni pour les ponts ni pour les chemins.

SANS PERDRE DE TEMPS
Hâtez-vous de prendre du BAUME RHUMAL dès que vous ressentirez quelque embarras dans la gorge.

Camille de Martigny, LL.B. Ancien Magistrat. C.E. Marchand, LL.L.

de Martigny & Marchand
AVOCATS
B. P., BOITE 130. — ST-JEROME

Anthime Richer
HOTELIER
Nomingue, P. Q.

VINS, Liqueurs et Cigares
de premier choix.
Bonnes chambres et bonne pension.
Voitures à la disposition des touristes.
23-8-2-1.

	Quotidien	Quotidien	Daily ex Sun
Quitte Montréal	9.00 a. m.	10.30 p. m.	8.00 p. m.
Arr. Toronto	4.40 p. m.	7.15 a. m.	6.50 a. m.
Arr. Hamilton	5.50 p. m.	8.30 a. m.	8.15 a. m.
Arr. Ch. Niagara	7.15 p. m.	10.10 a. m.	10.10 a. m.
Arr. Buffalo	8.20 p. m.	11.53 a. m.	11.53 a. m.
Arr. London	7.45 p. m.	11.00 a. m.	11.00 a. m.
Arr. Détroit	9.30 p. m.	1.10 p. m.	1.10 p. m.
Arr. Chicago	7.20 a. m.	8.45 p. m.	8.45 p. m.

Tous ces trains font la communication sans retards à Chicago avec les trains rapides allant à St. Paul, Winnipeg, et toutes les stations de l'Ouest américain, y compris les stations de la Californie, de l'Oregon, de Washington et de la Colombie britannique, sur la côte du Pacifique.

Un char café-palais est sur ce train et un repas à la carte servi à toute heure durant le jour à la convenance des passagers.

Des Dortoirs de Touristes

Partant de Montréal, tous les lundis et mercredis à 10.30 p. m. pour l'accommodation des voyageurs ayant des billets de première ou de seconde classe pour Chicago et à l'ouest de cette place jusqu'à la côte du Pacifique. Un prix nominal est fixé pour les places dans ces chars-dortoirs. Lits réservés à l'avance.

Le chemin de fer du Grand Tronc est aussi la route la plus directe entre Montréal et Portland, Boston et toutes les stations des Etats de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que New-York.

Pour acheter vos billets et retenir votre place dans les chars-dortoirs, adressez-vous à

J. M. DORION, Agent G. T. R.,
Lachute ou St-Philippe.
Dr E. N. FOURNIER
Saint-Jérôme.

DONAT GODON

MAGASIN GENERAL
STE-AGATHE-DES MONTS

Marchandises sèches et Epiceries.
Assortiment d'INDIENNES, d'ETOFFES A ROBES de tous prix et de tous genres.
SUCRES, CASSONADES de toutes les qualités.
Nos prix ne craignent aucune concurrence.

Escompte pour du Comptant
59-01-12

A BAS LE FANATIQUE

Nous croyons devoir faire un appel à tous les électeurs canadiens-français et catholiques d'Argenteuil pour les engager à voter contre M. Christie, en faveur de M. Perley.

Ce dernier possède d'énormes intérêts dans le comté voisin, c'est un homme de haute situation sociale et financière. Sa position en Chambre, dès maintenant et surtout quand les conservateurs seront au pouvoir—ce qui ne prendra pas deux ans—lui donnera une influence dont le comté et même tout le district profitera.

Dans l'opposition même M. Perley peut rendre plus de services à Argenteuil que M. Christie inconnu, sans ressources, sans prestige et sans aptitude aucune pour la vie politique.

M. Perley possède des amis nombreux et puissants parmi les membres de la Chambre, où sa parole aura du poids, sa conduite observée et son exemple suivi par tous les hommes d'affaires.

Il appartient à la classe dirigeante du monde des grandes affaires et il est aussi un de ces hommes qu'un comté doit tenir à honneur, pour son plus grand avantage d'envoyer au Parlement.

A part ses hautes marques de recommandations, M. Perley peut se vanter d'être l'ami des Canadiens-français qu'il emploie en grand nombre et de plus de pratiquer envers tous ses concitoyens de quelque origine et de quelque religion qu'ils soient cette justice, cette impartialité et cette tolérance qui honorent à un si haut degré, dans notre pays, les hommes publics à esprit assez large pour repousser les préjugés religieux et nationaux.

Sous ce rapport M. Christie n'offre pas les mêmes garanties, il est l'instrument de M. Weir, le député provincial à Québec, qui est l'un des hommes les plus préjugés contre les Canadiens-français et les catholiques, que nous connaissons. C'est un fanatique de la plus belle eau qui ne fait de façon aux nôtres que pour obtenir leurs votes sauf, à s'en moquer, sans scrupule quand il n'a plus besoin d'eux.

Nous espérons donc qu'il n'y aura pas d'abstention parmi les nôtres, que tous, libéraux comme conservateurs iront voter pour M. Perley. C'est M. Weir qu'il faut battre puisqu'il fait sienne cette lutte électorale et que en battant M. Christie on est sûr de renvoyer, à Montréal, pour qu'il y reste, le fanatique qui représente Argenteuil, à Québec.

ILS NE L'AVAIENT PAS

Nos pères auraient été bien heureux s'ils avaient eu le BAUME RHUMAL à leur disposition comme nous l'avons.

Des chemins

Dans une bonne partie du comté d'Argenteuil il n'y a pas ni chemins ni ponts. De fait, il n'y avait guère moyen que tous ces améliorations se fassent du temps du bon père Christie qui n'avait que le mérite de boire de l'eau et ne rien faire.

Notre futur candidat

Depuis quelque temps, nos bons amis du parti libéral s'efforcent de nous trouver un candidat pour porter le drapeau conservateur et protectionniste aux prochaines élections dans le comté de Terrebonne. Ils nous ont même fourni les noms de vieux conservateurs que nous supporterions certainement avec plaisir, l'occasion s'en présentant.

Nous est avis, cependant, que ces bons gens ont assez à faire pour s'accorder ensemble et que pour eux, le choix d'un candidat est toujours une opération suffisamment laborieuse pour nous croire justifiable de leur conseiller de se mêler de leurs affaires.

Quant à nous, les conservateurs, nous saurons bien, comme par le passé, nous choisir un candidat dont le nom ne fasse pas éclore un blasphème sur les lèvres de presque tous nos amis.

Comme l'a d'ailleurs annoncé LA NATION de la semaine dernière, rien ne sera fait avant la décision d'une convention régulièrement convoquée et présidée par notre chef lui-même. Cette convention sera convoquée en temps utile.

D'ici là nos amis n'ont donc pas raison de s'alarmer de l'inactivité apparente de nos chefs, et messieurs les libéraux devraient, eux, employer leur savoir à calmer les ambitieux que l'on voit, d'ici de là, lever le bras pour attirer l'attention et offrir "leurs talents désintéressés au service patriotique de leur parti."

Au secours du plaideur

Le parti libéral qui est tout puissant à Ottawa et à Québec va-t-il faire quelque chose dans le sens de la réforme judiciaire? Il le pourrait, s'il le voulait, et ce faisant il rendrait un service signalé à tout le pays. Nous disions dans un dernier article que les magistrats de district ne donnent pas satisfaction et que pour donner à ces cours la confiance et l'importance qu'elles doivent avoir, il faudrait des hommes de valeur. Les titulaires une fois nommés, sur un choix judiciaires, devraient recevoir un salaire assez élevé pour leur permettre de consacrer à leurs fonctions tout leur temps et leurs études. Le public y gagnerait, dût-il donner à ces magistrats \$3,000.00 et même plus.

L'objection est que ces juges sont payés par le trésor provincial et que notre province avec ses ressources limitées n'est pas en état de payer d'aussi forts salaires et qu'après tout, si l'on doit donner à ces Magistrats de district des honoraires aussi élevés, il vaut mieux ajouter quelques milliers de piastres et avoir des juges de juridiction supérieure. Réellement nous croyons que l'objection est bien fondée.

Il serait préférable d'abolir toutes ces cours de juridiction inférieure pour les remplacer par des juges de juridiction supérieure qu'on appellerait juges de comté ou juges de district, peu importe le nom. Ces juges de juridiction supérieure seraient à la char-

ge du trésor fédéral, et, ce ne serait que justice, c'est lui qui a le plus clair des revenus. Mieux qualifiés, ces juges auraient plus de prestige, et le justiciable qui n'a qu'une cause, sans importance en elle-même et aux yeux du public, mais toujours importante pour lui, veut toujours voir sa cause décidée par un tribunal supérieur.

S'il était nécessaire d'augmenter et même de doubler le nombre des juges, on devrait le faire. Quand il s'agit de la justice, il n'y a pas à lésiner sous le rapport de la dépense, nous parlons de la dépense que l'Etat doit faire pour se mettre en position de distribuer la justice et non pas des dépenses individuelles qui retombent sur les plaideurs.

Le public qui paye a intérêt à avoir une justice prompte et éclairée qui coûtera le moins possible à chacun de ses membres obligés de recourir aux tribunaux, bien qu'elle doive coûter plus cher à l'Etat.

Le manque de juges est souvent cause qu'un procès traîne, est remis de terme en terme et coûte à celui qui en paye la façon des frais énormes de taxes de témoins. On voit des procès où la condamnation n'est que de \$25.00 et les frais s'élever à un montant d'au-delà de \$100.00, ces frais exorbitants sont sans profit pour personne et au grand détriment de la profession d'avocat, car c'est presque toujours sur l'avocat que repose la responsabilité de ces frais énormes. S'il y avait deux juges, durant l'espace d'un terme, là où un seul est insuffisant à la tâche on n'aurait pas ces inconvénients. Les témoins assignés ne seraient jamais obligés de retourner chez eux sans avoir été entendus.

Et ce serait un grand point de gagné pour les plaideurs.

Puis, si tous les juges de la Province étaient également occupés, il ne serait peut-être pas nécessaire d'augmenter le nombre des juges en des proportions aussi considérables. Car il n'y a pas à se le dissimuler, certains membres de la magistrature sont libres, sept mois sur douze de l'année, tandis que d'autres sont littéralement perdus dans les dossiers.

Que l'on distribue plus équitablement

les lots. C'est une réforme que le parti libéral dans sa toute puissance se doit de faire.

Et, nous le répétons, tous les juges devraient résider à Montréal, à Québec ou dans d'autres grands centres qui leur seraient assignés, sous le contrôle des juges en chef qui distribueraient les lots, assigneraient à chacun sa part de travail.

Tous auraient également à faire et les plaideurs encore se trouveraient soulagés. Que l'on essaie ce système et nous sommes convaincus, l'on ne tardera à en apprécier les avantages.

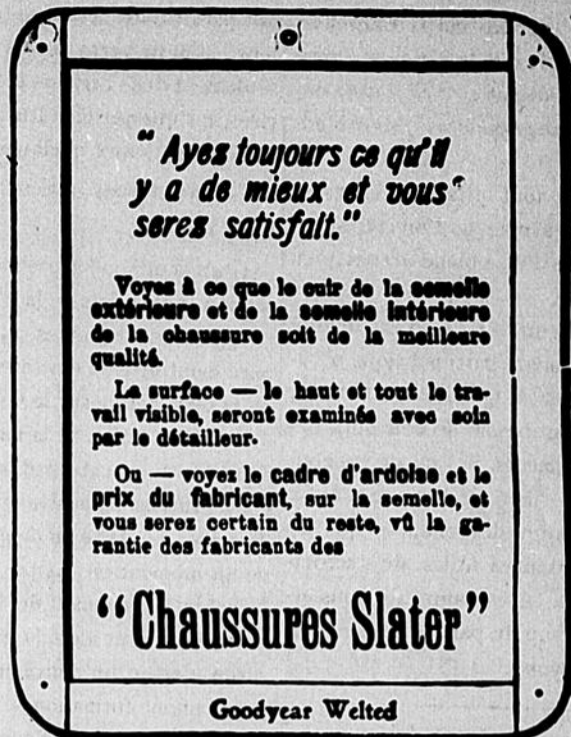
DE LA NOMINATION DES JUGES

Pour arriver à un bon résultat il faudrait que les juges soient nommés avec soin et discernement et seraient tous en état de faire une besogne effective, de siéger aussi bien à Montréal et dans n'importe quelle division que dans toute campagne même la plus reculée.

Ces hommes sont facile à trouver à la ville ou à la campagne; si l'on tient à caser exclusivement des députés battus ou craignant de l'être aux élections prochaines, des politiciens outrés, on aura certainement plus de difficultés à les trouver. Au contraire, si on les choisit parmi les avocats pratiquants, le choix sera relativement aisé et facile. Il semble aussi que les juges ainsi choisis, le prestige du banc augmenterait. Que l'on prenne des hommes, des juristes instruits, des praticiens d'expérience ayant de l'étude, du goût pour l'étude, du jugement, de la conscience, du caractère toutes choses qui feront comprendre au titulaire qu'une fois revêtu de l'hermine, il a brisé à jamais avec la politique. Ces hommes ne manquent pas dans les différentes sections du Barreau de la province. A tout cela ajoutez chez le titulaire, un certain fonds de charité pour se bien pénétrer de l'idée qu'il est juge non pas tant dans son propre intérêt que dans celui de ces pauvres plaideurs et le tout fonctionnera à merveille.

Les plaideurs et les avocats auront pleine confiance se soumettront avec résignation même quand ils perdront leur cause.

De cette manière, on détruira ce dic-



Goodyear Welts

J. D. GUAY, ST-JEROME

SEUL AGENT LOCAL

ton qui semble prendre corps dans l'esprit de la masse et que le plaideur exprime souvent en disant : " Si j'avais employé tel avocat rouge ou bleu, j'aurais gagné mon procès."

Il faudrait à tout prix empêcher que l'on ne dise ni même que l'on ne soupçonne la justice d'être bleue ou rouge en ce pays.

Ces réformes utiles ne peuvent se faire que lorsqu'un même parti politique occupe le pouvoir et à Québec et à Ottawa, parcequ'elles ont besoin du concours des deux gouvernements. Si l'un de ces gouvernements est bleu tandis que l'autre est rouge il y aura des chances que ces réformes, pourtant si utiles ne s'accomplissent jamais. C'est pourquoi nous attendons beaucoup du parti libéral actuellement au pouvoir.

Electeurs d'Argenteuil

Votez pour M. Perley fils de ses œuvres et non pas pour M. Thos. Christie qui n'est que fils de son père.

A Sainte-Thérèse

Jeudi, le 20 novembre a été donnée, au séminaire, la soirée dont nous avons publié le programme. Elle a eu un beau succès. La musique a été excellente. L'opérette " L'Ecossais de Chalou " a été particulièrement goûtée et elle méritait de l'être.

M. l'abbé Proulx, curé de Saint-Lin, a donné, dans sa conférence, une étude sérieuse et très élaborée sur le Nord de notre province, ses ressources et ses habitants. Nous sommes heureux de publier dans LA NATION la partie la plus importante de ce travail, qui est toute d'actualité au moment où l'on discute les grands projets des nouveaux chemins de fer le Trans-Canada et le Grand Tronc du Pacifique.

Je diviserai, pour plus de clarté, le pays en trois sections : la première comprendra le plateau de la hauteur des terres, la deuxième les bords de la baie d'Hudson et la troisième la région intermédiaire.

Quant au plateau de la hauteur des terres, la question n'est pas difficile à résoudre. Même en laissant de côté le climat qui, à cette élévation au-dessus du niveau de la mer, a des surprises et des gelées aux plus beaux jours de l'été, je puis avancer, sans crainte de me tromper, que ces marais, ces étangs, ces pays tremblants et ces étendues de mousse ne se convertiront jamais en champs de légumes, et que ces rochers nus ne pousseront jamais de moissons de blé. Le globe ici, n'a que la peau et les os : des os de granit raboteux, une peau de mousse et de boue marécageuse, hérissée comme d'un poil de végétation plus ou moins rachitique. Certains endroits il est vrai, semblent, au premier abord, ne présenter que gazon, feuillage et verdure, vous croiriez à un sol profond ; mais, que le feu vienne à y passer, les tristes rochers apparaissent dans toute leur nudité. Dépouillez les de leur manteau de forêt, ils

ont perdu toute leur beauté et leur valeur. On ne verra jamais ici, et encore seulement dans certains coins plus favorisés, qu'une petite culture pour fournir des douceurs aux quelques habitants que les circonstances retiendront dans ces lieux sévères.

D'un seul bond sautons à la troisième section, aux bords de la baie James. Les rivages en sont plats et marécageux ; ils paraissent être un envahissement graduel de la terre ferme sur le domaine des ondes. Sous l'action de la marée montante, deux ou trois cents pieds en avant de la grève, insensiblement s'amoncèle un banc de sable, de glaise ou de gravois ; il arrive un moment où la mer ne peut plus franchir le sommet de l'amas grossissant ; il devient alors la grève véritable, jusqu'à ce qu'un nouveau banc, passant par la même formation se constitue à son tour la barrière où l'océan vient briser l'orgueil de ses flots. Les deux ou trois cents pieds de terrain, compris entre l'ancienne et la nouvelle grève, se trouvent convertis en un étang d'eau croupissante, où croissent les hautes herbes, où habitent en foule la gente marécageuse et le peuple des canards. Le dos de cheval s'élevant entre les deux marécages, se couvre d'un bois maigre, touffu et nain. Si vous pénétrez dans l'intérieur du pays, vous en trouvez, pour des milles et des milles, la surface ainsi ondulée en minuscules côtes boisées, en des espèces de vague solidifiée.

Il y a bientôt deux cents ans, le Père Marest donnait à peu près la même description des environs du fort Nelson. " C'est un pays marécageux et rempli de savanes. Il y a peu de bois, et il est très petit. Du fort, à plus de trente ou quarante lieues, il n'y a pas de bois francs. Les forêts sont pleines d'eau et, pour peu qu'on y avance, on en a souvent jusqu'à la ceinture."

Dix-huit ans passés, j'accompagnai Mgr Lorrain dans son voyage à Albany et Moose, au mois de juillet, nous trouvâmes les jardins dans toute leur gloire, les divers légumes avait la plus belle apparence, les gadeliers étaient chargés de leurs grappes encore vertes, les plate-bandes brillaient nuancées de pensées aux couleurs les plus fraîches et les plus diverses. Chaque année, le bourgeois nous dit qu'il récoltait plusieurs centaines de minots de patates ; l'orge parvient toujours à maturité. Est-ce à dire que les bords immédiats de la baie James sont propres à devenir un pays agricole ? Je trouve hardie l'opinion de ceux qui se prononcent carrément pour l'affirmative. Il faut remarquer que l'île de Moose, par son élévation et ses facilités d'égouttement, se trouve dans des conditions de culture beaucoup plus favorables que toute la contrée circonvoisine. Quand bien même la saison serait assez longue, les nuits pas trop fraîches, les gelées pas trop hâtives, est-ce que, pour payer les travaux de l'agriculture, le sol n'est pas trop froid, trop humide, et trop exposé aux inondations printanières.

A Hay Creek, nous campâmes trois jours dans une prairie, plate, unie, revêtue d'une herbe de huit pouces, large

d'une demi-lieue, s'étendant le long de la mer à perte de vue, une vraie plaine du Manitoba ; et les parties semblables ne manquent pas aux alentours de la baie.

Il n'y a pas de doute que le pays dans ses conditions actuelles, se prête admirablement à l'élevage des bestiaux. La compagnie a en mains un choix d'animaux domestiques de la plus belle race : deux îles en face de Moose s'appellent à raison de leur destination, l'une l'île aux Veaux, l'autre l'île aux Cochons. Cette dernière fournit chaque année une centaine de pièces aux saloirs des forts. Les taureaux sont robustes, vigoureux et puissants, les chevaux fiers et superbes ; une trentaine de vaches laitières donnent un beurre de qualité supérieure ; il n'en sort pas de meilleur de nos beurreries canadiennes. Ce qui fait le fond de la nourriture, pour l'hivernement de ces troupeaux est un foin sauvage, succulent qui croit dans ces prairies naturelles dont je viens de parler, on le coupe au mois de juillet et d'août à la marée basse, et on le transporte tout de suite, avec des charlands, sur les côtes de l'île pour le faire sécher. Maintenant, si des colons nombreux se mettaient à exploiter l'élevage sur une échelle considérable, ces prairies fourniraient-elles assez de fourrage pour rencontrer les besoins de la population herbivore ? Y aurait-il moyen d'en créer d'autres dans l'intérieur ? La coupe et le charroyage du foin, s'ils continuaient à se faire sur le système actuel, ne mangeraient-ils pas tout le profit ? C'est là le problème à résoudre, j'en laisse la solution à de plus sages. En attendant, je continuerai à croire que, dans quelques cents ans, les côtes de la baie d'Hudson pourront nourrir une certaine population de Canadiens, mais peu nombreux, mais endurcis et déterminés, comme ceux de Betsiamis ou de Mingan.

Revenons à la deuxième section, à la section du milieu, celle qui est comprise entre le plateau de la hauteur des terres et les savanes qui entourent la baie James. Voici comment je l'ai trouvée le long de la rivière Abbitibi. Pour les cent premiers milles, les côtes sont basses et bien boisées. Les arbres qui dominent sont l'épinette et le tremble : ensuite viennent le liard, le bouleau et le cèdre. La végétation augmente en vigueur au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la hauteur des terres : nous avons mesuré, sur la souche, des trembles de sept pieds de circonférence et des épinettes de neuf pieds, qui atteignent une hauteur, les premiers de 80 pieds et les secondes de plus de cent pieds. Cette vigueur de croissance n'est pas une exception ; à tout bout de champ, nous rencontrons des bouquets d'arbres de cette dimension. Les cédrières, transplantées dans le haut de l'Ottawa, ne feraient pas honte à nos plus belles forêts québécoises. La carcasse minéralogique du sol appartient aux terrains laurentien et huronien, avec granit, gneiss, felspar et quartz de toutes descriptions et de toutes couleurs ; mais cette structure osseuse est recouverte presque partout d'une couche épaisse de terre grise, de terre noire, ou de glaise

CARTES D'AFFAIRES

PHARMACIE
DR EUGENE FOURNIER
Drogues, Billets de chemins de fer, Bureau d'express et de Téléphone.
Voir annonce sur une autre page.

BANQUES
BANQUE D'HOCHELAGA
Succursale à St-Jérôme.
Voir annonce sur une autre page.
LA CAISSE D'ECONOMIE DES CANTONS DU NORD
Voir annonce sur une autre page.

ASSURANCES
JOS. CORBEIL
Voir annonce dans une autre page.
J. M. DORION
Voir annonce dans une autre page.

LIBRAIRIE
J. E. PARENT, N. P.
Agent d'immeubles, Librairie
Voir annonce dans une autre page.

ENTREPRENEURS
MONETTE & VÉZINA
Entrepreneurs-Constructeurs
Voir annonce dans une autre page.

Ferronneries
S. G. LAVIOLETTE
Voir annonce dans une autre page.

Nouveautés
J. D. GUAY
Gros et Détail
Voir annonce dans une autre page.
A. E. BEAUCHAMP
Commis chez J. D. Guay. Sec.-trésorier de la Société des Artisans Canadiens-français, Cour No 27.
NAPOLÉON COLLETTE
Commis chez J. D. Guay, St-Jérôme
R. CASTONGUAY
Voir annonce dans une autre page.

Chaussures
ARTHUR BELANGER
Commis chez J. D. Guay, St-Jérôme

Épiceries
PIERRE SIMARD
GROS ET DÉTAIL
Voir annonce dans une autre page.
J. A. TRAVERSY
Teneur de livres et sténographe à la Maison P. Simard.
ZOTIQUE ALLAIRE
Voyageur pour la Maison Pierre Simard.
ZÉNON ALLAIRE
Commis à la Maison Pierre Simard.
WILFRID GASCON
Commis à la Maison Pierre Simard.
FRÉDÉRIC BÉLANGER
Expéditeur à la Maison P. Simard.
CHS. ELIE LAFLAMME
GROS ET DÉTAIL
Voir annonce dans une autre page.
ALBERT BEAUDRY
Comptable chez Chs. Elie Lafamme, rue Labelle.
D. ALPHÉE LABELLE
Expéditeur chez Chs. Elie Lafamme, rue Labelle.

Avocats
W. B. NANTEL, C. R.
AVOCAT
ST-JEROME, Co. TERREBONNE

sablonneuse ; rarement le squelette du globe apparaît à découvert.

Pour les 80 milles suivants, la forêt, quant aux espèces de bois, est à peu près la même ; seulement les proportions de grosseur et de grandeur diminuent quelque peu en approchant de la baie. La rivière, considérablement accrue, s'est creusé un lit profond, et descend entre des côtes qui ont une élévation de cinquante à soixante pieds ; on voit sur les flancs de ces ramparts naturels le travail des inondations du printemps et le ravage des glaces à la saison de la débâcle. En quelques endroits, les articulations et les côtes granitiques du globe sont mises à nu, et l'on peut étudier la composition en même temps que constater la solidité de la charpente terrestre. Généralement, pourtant, les rivages sont taillés dans des bancs de glaise bleue ou grise, recouverts de quelques pieds d'une marne jaune, riche, grasseuse, qui pelotte sous la main dans le genre de celle qu'on rencontre dans la *Rouge à M. le curé Labelle*. Il n'y a pas de montagnes ; mais, ici et là, de légères collines élèvent leur tête, des mamelons présentent leurs croupes arrondies. L'intérieur offre-t-il un terrain accidenté, un pays roulé ? Je l'ignore, je suis porté à le croire.

Quant à cette seconde section, je ne doute pas que dans un avenir plus ou moins rapproché, quand les intérêts commerciaux ou les produits des mines auront ouvert des communications rapides avec la baie d'Hudson, ces forêts ne fassent place à des fermes riches et opulentes. Le sol y est généreux, le climat favorable : au reste, l'expérience a apporté la preuve irrécusable des faits, par ce que l'on voit de culture tout-à-fait réussie à New-Post, dans une des parties les moins favorisées du pays en question.

Cette lisière de terre fertile, large de cinquante lieues, plus ou moins, paraît s'étendre en demi cercle, en se tenant à une certaine distance de la baie James, depuis la rivière Nelson à l'ouest, jusqu'à la rivière Rupert à l'est. C'est ce que l'on peut conclure des rapports du Dr Bell sur le pays compris entre le lac Winnipeg et York-Factory, et des relations qu'a faites M. Borow, magistrat stipendaire de Toronto, de son voyage le long des rivières Moose et Albany. Il est curieux de rapprocher de ces divers témoignages celui que donnait, il y a 226 ans, le Père Albanel sur la fertilité de la contrée située à mi-chemin entre le lac Mistassini et Rupert's House.

« Les campagnes, dit-il, sont belles et y produiraient beaucoup et seraient capables de nourrir de grands peuples, si on les faisait valoir. Ce pays, le plus beau de toute notre route, a continué jusqu'à Némiskan, où nous arrivâmes le 25 sur le midi. Némiskan est un grand lac de dix journées, entouré de hautes montagnes, depuis le sud jusqu'au Nord, formant un demi-cercle ; on voit, à l'embouchure de la grande rivière qui s'étend de l'est au nord ouest, de vastes plaines qui règnent même au-dessous des montagnes qui font le demi rond ; et toutes ces campagnes sont entrecoupées si a-

gréablement d'eau, qu'il semble à la vue que ce soient autant de rivières, qui forment un si grand nombre d'îles qu'il est difficile de les pouvoir compter. On voit toutes ces îles tellement marquées de pistes d'originaux, de castors, de cerfs, de porc-épics qu'il semble qu'elles soient le lieu de leur demeure. Il se décharge dans ce lac cinq grandes rivières, qui font que le poisson y est si abondant, qu'il constituait autrefois la principale nourriture d'une grande nation sauvage qui habitait ces rivages, il n'y a encore que huit ou dix ans. Mais l'Iroquois l'a dispersée. »

Plus loin le Père ajoute : « Ceux-là se sont trompés, qui ont cru que le climat était inhabitable, soit à raison des grands froids, des glaces et des neiges, soit par défaut de bois propice à bâtir ou à se chauffer. Il n'ont pas vu ces vastes et épaisses forêts, ces belles plaines et ces grandes prairies qui bordent les rivières en divers endroits, couvertes de toutes sortes d'herbages propres à nourrir le bétail ; je puis vous assurer qu'au quinzième jour de juin, il y avait des roses sauvages aussi belles et aussi odoriférantes qu'à Québec, la saison même m'y paraît plus avancée, l'air fort doux et agréable. Il n'y avait pas de nuit, quand j'y étais, le crépuscule n'était point encore fini au couchant, quand l'aube du jour paraissait au levant du soleil. »

Mais, objecterez-vous, cette contrée, dont vous parlez, n'est-elle pas située au nord de la hauteur des terres que vous déclarez peu propres au rendement de l'agriculture, c'est vrai. Cependant, veuillez remarquer que le sol, en cet endroit, subit une dépression considérable ; sur une distance d'environ 60 lieues, le niveau s'abaisse de 800 pieds, et, d'après les lois générales qui régissent les variations et les courants atmosphériques, le climat change plus par cet affaissement graduel et rapide de la plaine, qu'il ne perd pas sa progression vers les glaces du pôle. De plus, comme tout le monde le sait, dans les pays septentrionaux, la végétation est plus rapide ; elle semble vouloir reprendre le temps perdu par un printemps paresseux. Le sol, gelé plus profondément, fournit aux racines une plus grande provision d'humidité ; et les plantes n'ont pas à souffrir, comme la chose arrive souvent en des climats plus tempérés, ces sécheresses précises qui les retardent. Les chaleurs du jour, en juin et en juillet, ne le cèdent en rien aux nôtres ; et les nuits généralement plus fraîches préparent, aux feuilles et aux herbes, une rosée abondante qui les nourrit. Dans les mois de l'été, le soleil est plus longtemps sur l'horizon, et le travail de germination et de développement se trouve d'autant plus prolongé.

Conclusion : Plateau de la hauteur des terres, cultivable seulement en de rares endroits et peu avantageux pour les céréales ; bords de la baie, pays d'élevage pour les bestiaux, sol trop froid pour la culture en grand ; section intermédiaire, terre et climat favorables à l'agriculture, immense lisière de pays capables de nourrir des millions d'habitants. C'est

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital payé \$1,007,000. Fonds de Réserve \$250,000. Bureau principal : Montréal.

Directeurs :
MM. F. X. ST-CHARLES Président
R. BICKERDIKE, M.P., Vice-Prés.
Hon. J. D. ROLLAND,
J. A. VAILLANCOURT, A. TURCOTTE.
Gérant Général : M. J. A. PRENDERGAST
Gérant local : C. A. GIROUX
Asst. Gérant : E. A. BERTRAND
Inspecteur : O. E. DORAIS

Bureaux de Quartiers :
Hochelaga Rue Notre-Dame Ouest
Rue Ste-Catherine Centre
Rue Ste-Catherine Est
Succursales :
Joliette, Louiseville, Québec, Sorel,
Sherbrooke, Saint-Henri (Montréal),
St-Jérôme, Trois-Rivières, Valleyfield,
Vankleek Hill, Winnipeg, (Man.)

Une succursale de cette banque est en opération à SAINT-JEROME, rue Labelle, près du pont de fer.

J. C. GAGNE, Gérant.

*** FONDEE EN 1714 ***

UNION ASSURANCE SOCIETY

LONDRES, ANGLETERRE

00000000

L'actif surpasse \$18,000,000.00

00000000

L'une des plus anciennes et des plus puissantes compagnies de feu. Assurances contre l'incendie sur propriétés de presque toutes descriptions, aux taux courants. Dépôt au gouvernement de \$300,000.00 pour garantir les pertes du Canada.

Pour informations, s'adresser à

J. M. DORION, agent général,
M. Dorion sera à St-Jérôme deux fois par semaine. — LACHUTE, P. Q.

J. V. LEONARD
AVOCAT
ST-JEROME, CO. TERREBONNE

M. JOS. CORBEIL
AGENT D'ASSURANCE
ST-JEROME, P. Q.
Coin des rues Labelle et Ste-Marie

Louis Labelle
—HUISSIER, COLLECTEUR, ETC.—
ST-JEROME

M. CORBEIL représente toutes les meilleures Compagnies d'Assurances sur la Vie, contre le Feu, les Accidents et Garanties.

18-7-01-18

TELEPHONE No. 43.— RUE LABELLE —BOITE DE POSTE No. 91.



J. D. GUAY
IMPORTATEUR

Marchandises sèches, Chapeaux
Chaussures, Fourrures, etc.

St-Jérôme

Agent de la BOSTON RUBBER Co.
pour les Cantons du Nord, etc.

ENCORE UN MOIS et nous serons rendus à fin de l'année. Que faire ? Vais-je mettre du sel et du poivre sur l'immense stock de Capots en Chat sauvage, Casques, Pelletteries, Tours de cou, Manchons, Manteaux en Seal électrique, Chien de mer, etc. ?

Que faire des huit à neuf cents habillements pour hommes, jeunes gens et enfants dans tous les prix ? Des quatre cent cinquante Pardessus en Drap, Raglans en tweed, melton, etc. ? Un seul remède peut être appliqué. C'est d'offrir ces articles à des prix assez bas pour faire ouvrir les yeux à tous mes amis, surtout ceux du Nord, qui ne manqueront pas de venir en profiter. J'ai décidé de payer le coût du passage à bord des chars à tout client qui achètera jusqu'au montant de \$25.00 à mon magasin, tout en bénéficiant de la grande réduction sur toutes les lignes.

J. D. GUAY.

29-3-02-1

Maison P. Simard

EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

GROS ET DETAIL

LE GRAND SUCCES obtenu par cette Maison d'Affaires depuis un an, date depuis laquelle elle s'est occupée activement du **COMMERCE DE GROS**, l'oblige d'agrandir son local en prenant tout le bloc. Un département spécial pour le commerce de gros sera installé sous peu dans la partie autrefois occupée par M. R. Castonguay.

Les importations de printemps seront très considérables en fait de liqueurs de toutes sortes, telles que les meilleures marques de Brandy, Gin, Vins, Liqueurs Fines, etc., etc.

Un ordre de 1,000 Caisses de Gin Canadien "CROIX ROUGE" a récemment été envoyé à la Distillerie de Berthierville. Ce Gin est reconnu supérieur au Gin importé.

De plus, cette Maison s'occupera aussi spécialement du commerce de **PROVISIONS ET EPICERIES EN GROS**. Les commerçants en général, marchands, hôteliers, restaurateurs et autres auront tout avantage de transiger avec cette Maison d'affaires, qui est au seuil du Nord et qui, par sa position géographique, peut avantageusement rivaliser avec les grandes maisons de Montréal.

La différence du Fret que vous épargnerez sera énorme à la fin de l'année.

Saint-Jérôme, 7 avril 1902.

le domaine de nos gens, ils n'ont qu'à le vouloir pour s'emparer de cet héritage. O Canadiens ! continuez de vous avancer vers le nord en bataillons serrés : croissez et multiplicamini, l'espace dans votre pays ne vous manque pas.

J. B. PROULX Ptre

\$260,000

M. Georges Perley candidat actuel dans Argenteuil, a payé l'an dernier, \$260,000 de salaire. Les électeurs d'Argenteuil ont bénéficié de ces salaires.

ADIEUX A TERREBONNE

L'honorable M. R. Préfontaine est assez bon pour dire un mot d'adieu à Terrebonne, dans son *speech* à Maisonneuve. Le mot ne vaut pas cher et il est digne du bel indifférent qu'à été *noute* député depuis le jour où il fut élu chez nous, on sait grâce à quels moyens.

S'il se présente à Maisonneuve, dit M. Préfontaine, c'est que cette division lui donnera plus de prestige que Terrebonne. Beau compliment n'est-ce pas ? Applaudissez partisans aveugles du nouveau ministre, dans Terrebonne. Comme vous êtes bien récompensé de votre zèle intempéré et de votre admiration déraisonnée.

Depuis deux ans, M. Préfontaine est notre député, qu'a-t-il fait pour nous ? S'est-il montré dans le comté, a-t-il tenu une seule de ses mille et une promesses.

Qu'a-t-il fait autre chose que destituer de fidèles et honnêtes employés publics pour en mettre d'autres à leur place qui l'étaient moins ou qui ne l'étaient pas du tout.

L'*Avenir du Nord* devrait au moins comprendre que le nouveau ministre nous fait faux bond parce qu'il ne peut pas rencontrer face à face les électeurs de Terrebonne qu'il a comblés de promesses, jetées aux orties les unes après les autres. S'il ne s'en souvient pas, les électeurs eux, sauront s'en rappeler.

C. VRAI.

M. Weir jugé par M. Tarte

(De La Patrie)

POUR LUI-MÊME

Il est regrettable que M. Weir, député à la Législature de Québec, donne aux adversaires du gouvernement fédéral des armes et des arguments.

M. Weir demande aux électeurs d'Argenteuil de voter pour M. Christie, parce que, d'après lui, le candidat libéral représente l'idée de l'abaissement du tarif.

Or, la politique du Cabinet, définie par M. Fielding à la session dernière, annonçait une élévation des droits, en vue du changement des circonstances.

A Londres, sir Wilfrid et ses collègues ont proposé une élévation du tarif sur toute la ligne ou à peu près, contre les nations étrangères, pourvu que l'Angleterre donnât une préférence à nos produits naturels.

Sans doute il y a dans le parti libéral des partisans d'une politique fiscale visant à un abaissement du tarif. Mais ils seront obligés de réaliser, sans beaucoup de retard, la futilité de leurs efforts et les dangers pour la nation, de théories qui n'ont pas leur raison d'être dans les conditions actuelles.

M. Weir parle pour lui-même, comme il en a le droit.

Un mot d'explication

L'*Avenir du Nord* demande sérieusement si "M. Nantel est autorisé par ses électeurs conservateurs du comté de Terrebonne, d'aller faire la navette dans les cabinets des ministres libéraux à Ottawa !

"Après Laurier, Fitzpatrick ! Mais n'y a-t-il pas là une petite loi inique en perspective ! Répondez M. Nantel !"

Je réponds : Quelle permission faut-il des électeurs bleus ou rouges, de Terrebonne ou d'ailleurs, pour aller voir les ministres d'Ottawa, quand on peut avoir quelque affaire à traiter avec eux ? Ces ministres représentent-ils tous les contribuables ou rien que les rouges ? Je sais que Tit-Jean est bien d'avis que lui ne représente que les rouges ; ce qui ne l'empêche pas de tondre et les rouges et les bleus.

Je ne suis pas allé à Ottawa pour affaires politiques : M. Tarte, dans *La Patrie*, a eu assez de loyauté pour le déclarer et contredire son correspondant sur ce point. Pourquoi l'*Avenir du Nord* ne cite-t-il pas cette rétractation ? Malhonnêteté, canaillerie rouge, comme à l'ordinaire.

Si, d'ailleurs, j'ai poursuivi quelque négociation avec M. Fitzpatrick pour compromettre l'élection de Terrebonne, le ministre a dû y prêter la main, une négociation ne se poursuivant pas, d'habitude, par une seule partie. Dans ce cas, le ministre de la Justice aurait participé à ces ténébreuses transactions et mériterait la condamnation de Mre J. B. B. Prévost !

La censure est donc toute, au fond, pour le ministre libéral, non pour moi qui, Dieu merci, n'ai rien à faire avec tous ces noirs desseins que me prête l'*Avenir*.

C'est bien cela, n'est-ce pas, Mre Petit-Jean ?

M. Perley

M. Perley est un homme d'une générosité sans égale, il a déjà donné à un hôpital public à Ottawa la jolie somme de \$150,000.00.

Cet hôpital est destiné à soulager les miséreux et porte le nom d'hôpital Perley.

Maintenant on peut voir ce qu'un homme de cette trempe peut faire, s'il est élu, pour la colonisation dans le comté d'Argenteuil.

HISTOIRE AUTHENTIQUE

Voici une histoire courte, mais bonne : Le BAUME RHUMAL est le remède par excellence contre les affections de la gorge et des poumons.

SIROP D'ANIS GAUVIN—Guérit les bébés de Colique, dysenterie, dentition douloureuse, etc.—Procure le sommeil. En vente partout 25c. la bouteille.

TÉL. : MAIN 3051.

J. A. Beaulieu
AVOCAT

Du bureau "Archambeault & Cholette"
1586 1/2 rue Notre-Dame, Montréal.

Suit toutes les cours du district de Terrebonne.

Prud'homme & Mailhiot

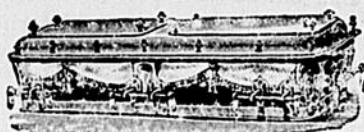
RUE LABELLE BLOC RICHARD

Liquieurs Douces
Journaux
Legumes
Fruits, Bonbons,



16-S-2
Poisson Frais tous les Vendredis.

Société des Frais Funéraires de Saint-Jérôme



\$1.50 par année pour votre famille

S'adresser à

J. E. TRUDEL

Entrepreneur de Pompes Funébres
J. TRUDEL, Directeur.
ST-JEROME.

Encadrement d'images. 8-11-2

Grand Magasin Départemental

3 Lignes spéciales...
3 Valeurs spéciales..
3 Prix spéciaux.....

UN LOT CONSIDÉRABLE de Chapeaux garnis, tout ce qu'il y a de plus chic. Vous trouverez ici tout ce dont vous avez besoin.

Prix : \$1.50 à \$12.00

MANTEAUX IMPORTES

En Drap et en Freize, Coupe parfaite,

Prix : \$2.75 à \$15.00

Pardessus et Habillements

Nous offrons le choix le plus complet, coupe garantie. Balance d'habillements achetés de Saxe & Sons, vendus à des prix remarquablement bas.

R. Castonguay

15-3-02-1a 18-7-01-1a.

COLONNE PHARMACIE FOURNIER

Les Touristes, Commis-Voyageurs et le public en général apprendront avec plaisir qu'une nouvelle agence pour la vente de billets des chemins de fer plus bas mentionnés vient d'être établie à Saint-Jérôme, à La Pharmacie Fournier.

Les voyageurs trouveront leur avantage de s'adresser à cet endroit pour se procurer des billets dans toutes les directions.



LE GRAND NORD DU CANADA.

Laisse St-Jérôme pour Québec et les stations intermédiaires à 10.30 h. a. m.
Laisse St-Jérôme pour Joliette et les stations intermédiaires à 6.55 h. p. m.
Laisse St-Jérôme pour Hawkesbury et les stations intermédiaires à 10.40 a. m.
Laisse St-Jérôme pour Hawkesbury et les stations intermédiaires à 7.05 p. m.

Visitez les Chutes Shawinigan "Plus pittoresques que Niagara."

Pour taux horaires et autres informations s'adresser à

GUY TOMBS, J. G. SCOTT, Agent Général F. & P. Gérant Général. Bureau des Billets pour la ville à St-Jérôme,

A LA PHARMACIE FOURNIER



La nouvelle route pour le fameux Saguenay

Les trains express partent du Terminus rue St-André, jetée Louise.

DÉPART DE QUÉBEC

8.45 a. m.—Tous les jours le dimanche, pour Roberval et Chicoutimi avec char parloir.
1.30 p. m.—Pour le lac Saint-Joseph tous les jours excepté le dimanche.
1.45 p. m.—Le dimanche seulement pour St-Raymond.
5.20 p. m.—Tous les jours excepté le dimanche, pour St-Raymond et les stations intermédiaires.

Les sièges et lits dans les chars parloirs et dortoirs se réservent à la Pharmacie Fournier.

ALEX. HARDY, Agent Général F. & P. J. G. SCOTT, Gérant Général.

Bureau des Billets pour la ville,

A LA PHARMACIE FOURNIER ST-JEROME, P. Q.

Argenteuil

L'élection de M. Perley n'est pas autant une élection de parti que d'hommes d'affaires. La preuve est qu'un grand nombre de libéraux tout en restant de leur parti, pour n'en mentionner que quelques-uns des plus marquants. MM. R. P. Delaronde avocat et le Dr Legault tous deux de Saint-André, M. Joseph Dorion, Alex. Dewar, G. N. Varville, travaillent en faveur de la candidature de M. Perley.

Morin et Cartier

Morin ! Cartier ! deux des hommes plus illustres de nos libertés constitutionnelles.

Morin, dont la vie, a dit un de nos biographes, devrait s'écrire en lettres d'or.

Ses vertus et ses mérites sont un des plus beaux monuments élevés à la gloire et à l'honneur de notre nationalité.

Sa carrière politique, fut pure, brillante, entièrement dépensée au service de ses compatriotes.

Il me semble encore, écrivait un de ses contemporains, voir cette belle figure reflétant la candeur de son âme ; il me semble encore l'entendre ce jeune homme, passionné pour son pays, citer, en pleine chambre, au tribunal de l'opinion publique, les hommes impolitiques et fanatiques qui voulaient dominer, eux la minorité, le bas-Canada ; il me semble encore entendre son accent prophétique lorsqu'il présidait le drame de sang qui se déroula plus tard.

La première protestation de Morin fut contre l'injustice que l'on nous faisait en nous défendant, devant nos cours, l'usage de notre langue, ce talisman précieux que nous tenons d'un pays qui nous est toujours cher, la France.

C'est en français que Jacques-Cartier prenait possession du pays du Canada au nom de Dieu et du roi de France.

C'est en parlant cette belle langue que nos pères ont bâti notre nationalité et qu'ils l'ont implantée pour toujours dans le sol.

Et quand le sort des batailles fit succomber nos héros écrasés par le nombre, c'est encore en français, et fièrement, qu'ils proposèrent les articles de la capitulation.

Héritage sacré que nous nous sommes transmis de génération en génération, intact et sans souillure.

Cartier ! voilà un autre homme d'état qui a droit à l'admiration et la reconnaissance de ses compatriotes. N'a-t-il pas eu pour unique pensée l'union et la conciliation parmi ses compatriotes ? C'était le but de sa vie. Ses aspirations se résument dans ces mots sortis de sa plume : " *Avant tout, soyons Canadiens.* "

Nous lui devons la Confédération, et sans lui, elle n'aurait pu réussir !

Ce nouveau régime, dans l'esprit de Cartier, était fondé dans le but de protéger nos droits et nos institutions, tout en fondant une nation nouvelle.

" Je ne souffrirai jamais, disait-il, que mes compatriotes, les Canadiens-Fran-

çais, soient injustement traités dans la Confédération parce qu'ils appartiennent à une race et à une religion différentes de celles du Haut-Canada. Descendants de deux grandes nations, nous pouvons vivre en harmonie sur cette terre du Canada. "

L'union et la conciliation, voilà quelle était la grande politique de Cartier.

On l'a cependant bien combattu, bien calomnié pendant sa vie. Ce n'est qu'après sa mort qu'on s'est aperçu que c'était un grand homme et un grand patriote.

Ces deux hommes d'état, comme on l'a si bien dit, méritent d'être mis sur le même piedestal.

C'est pour eux que le poète national a écrit ces si beaux vers :

Inclinons-nous devant les gloires du passé,
Conservons le dépôt précieux qu'ont laissé
Pour nous les conquérants de nos libertés sain-

[tes,
Ces hardis novateurs, sans reproches, sans
[craintes,
Étaient bien de leur temps. Sur l'affût des
[canons
C'était avec leur sang qu'ils écrivaient leurs

[noms
Devançant même un peu leur époque tardive
Ils voyaient poindre au loin la lumière plus vive ;
Annonçant aux mortels l'ère des grands pro-

[grès,
Pour nous émanciper plus tôt, sans nuls regrets
Ils nous sacrifieraient leur robuste existence
C'est cet oubli de soi, cette ferme constance
A tout sacrifier pour le bonheur d'autrui
Que nous devons tâcher d'imiter aujourd'hui.

Soirée de gala le jeudi 11 décembre

Nous sommes heureux d'apprendre que Mme et M. Bouzelli, avec les principaux amateurs de Saint-Jérôme tels que M. Jos. Savard et autres, nous donneront une soirée digne d'intérêt.

Ils interorèteront le grand mélo-drame intitulé " *Marie-Jeanne.* "

AU PENSIONNAT DU SACRÉ-CŒUR

Dimanche après-midi, a eu lieu, au Pensionnat du Sacré-Cœur, une discussion fort intéressante sur l'honorable Auguste Norbert Morin et sir Georges Étienne Cartier.

M. Simard présidait, M. Joseph Gibault, assisté de MM. Ed. Lachaine, F. Vézina, V. Savard et R. Traversy, avait à défendre Cartier contre Morin soutenu par M. Adolphe Nantel, secondé par M. M. D. Lacasse, O. Rochette, R. Fournier et Ed. Beaudry.

De part et d'autre, la discussion fut vive et animée.

La tâche était ardue, difficile. Nos jeunes jouteurs s'en sont tirés à merveille.

Les applaudissements ne leur ont pas été ménagés,

Inutile, ici, d'ajouter combien nous les félicitons tous. Des bouches plus autorisées sont chargées du ce devoir et elles l'ont fait en termes heureux et bien sentis.

M. Gibault, notre jeune ami, n'a pas à s'attrister de sa défaite, une autre fois ce sera son tour.

S'il croit devoir aller en appel de la décision des juges, je ne serais pas prêt à dire qu'il n'aurait pas eu gain de cause. Mais leur décision était sans appel, un peu comme le sont celles de notre cour de magistrat. MM. W. B. Nantel, C. de Martigny, J. A. Beaulieu, T. Rinfret, Chs. Ed. Marchand et Gédéon Rochon, tous avocats, étaient les juges.

Après l'allocution de M. le curé, les avocats sans trop se faire tirer l'oreille, prirent tour à tour la parole.

Les révérends Frères méritent beaucoup d'éloges, leurs élèves leur font honneur.

Les Frères Palasis et Anatole ont droit à une large part du succès de cette séance, qu'ils nous pardonnent de blesser leur humilité.

Cette discussion restera comme un bon souvenir dans la mémoire de tous ceux qui y ont assisté et comme une preuve de l'efficacité de l'enseignement sous tous les rapports, au Pensionnat dont notre ville, à juste titre, a droit d'être orgueilleuse.

Carnet Mondain

Mardi matin, a été célébré le mariage de Mlle Valérie Beaulieu avec M. Joseph Quintal, marchand de Montréal.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux nouveaux époux par le Rvd. M. l'abbé Nantel, supérieur du Séminaire de Ste-Thérèse et oncle de la mariée.

Après le mariage, le déjeuner fut servi chez M. Louis Beaulieu.

M. et Mme, Quintal sont immédiatement partis pour un voyage de quelques semaines en Europe. Ils visiteront Londres, Paris et quelques autres des principales villes.

Madame Quintal a reçu de magnifiques cadeaux.

M. et Mme Ls. Beaulieu, un chèque ; M. et Mme G. A. Nantel, cadran de fantaisie ; M. et Mme. P. Poulin, pot en argent ; Mme. de Bellefeuille, chatelaine, vieil argent ; M. et Mme Chs Maurice, cadran ; M. et Mme Clovis Beaulieu, couteaux à dépecer ; M. G. A. Beaulieu, chaise de fantaisie ; Mlle J. Archambault, croissant avec perles ; M. et Mme Gibault, cabaret en argent ; M. et Mme. A. Maurice, plateaux ; M. et Mme. Deschamps, cuillères à café ; M. et Mme H. Pelletier, boîte à bijoux ; Mme A. Gibault, jardinière ; M. H. Quintal, service à thé ; Mlle E. Godmer œuvre d'art ; M. et Mme Beaudoin, boîte à bijoux ; Mme Camille Beaulieu, œuvre d'art, style Louis XV ; M. et Mme Célestin Beaulieu, service de table ; M. et Mme. Ed. Gibault, fourchette aux huitres ; M. et Mme Itzweire, couteau au beurre ; M. et Mme Mullarky, cuillères argent ; M. et Mde B. Beaulieu, plat à pudding ; M. J. A. Beaulieu, plateau pour fruits ; M. et Mme H. D. Metcalfe, plateau en verre ; M. et Mme H. C. Scott, salière et poivrière ; Mlle Brown, porte cartes ; M. et Mme Duperroy, cadres de fantaisie ; M. D. Vallière, œuvre d'art ; Mlle Leray, jardinière ; M. Mme Grant, statuette en bronze ; Mrs. Milloy, table de fantaisie.

A Arundel

Le pont qui reliait Arundel à Huberdeau est disparu depuis plusieurs années. Le comté d'Argenteuil depuis longtemps est représenté à Québec et à Ottawa par des députés ministériels cependant le pont ne se reconstruit pas. Que les électeurs nomment M. Perley et dans bien peu de temps le pont reviendra.

OBITUAIRE

FEU MADAME PIERRE COUSINEAU

Madame Pierre Cousineau de St-Jérôme, vient de succomber à la maladie qui la minait depuis plusieurs mois. La mort est arrivée, lundi soir, à trois heures et demie. Mme Cousineau est née Mary Kary à St-Jérôme en 1838.

En premières noces elle épousa feu M. Germain Clermont.

De ce mariage naquirent cinq enfants : Madame Lesage, de St-Vincent de Paul, Oswald Clermont, Adrieu Clermont, madame Herménégilde Legault, Jos, Clermont.

En seconde noces, elle épousa M. Pierre Cousineau et devint la mère de M. Adolphe Cousineau, Héliodore Cousineau et de madame Napoléon Latour.

M. Joseph Clermont et Mme Labrèche, sœur de la défunte, venus voir leur parente malade et qui étaient retournés à Ishpémegan se sont rendus pour les funérailles. La levée du corps a été faite au domicile de la défunte, par le Rvd. M. Ladurantaye.

Les porteurs étaient MM. Elie Labelle François Xavier Guédette, Frédéric Charbonneau, Israël Paquin, Xavier Touchette, Sévère Morand. Les porteurs des coins du poêle : Mmes Joseph Charbonneau, M. Piché, J. Therrien, I. Paquin, H. Martel, J. Constantin.

Le deuil était conduit par la famille au complet.

Nous avons remarqué aux funérailles M. Johnny Carey, M. et Mme Dupuis de Ste-Julienne, M. Wilfrid Granger, Johnny Labelle de Montréal, M. Elie Latour, Napoléon Latour W. B. Nantel, Chs. Elie Laflamme, J. D. Guay M. et Mme Paul Cousineau, M. et Mme Roch Juteau et M. Thomas Kimpton de Ste-Thérèse.

MM. Juteau et Kimpton sont les beaux-frères de la de la défunte. La famille éplorée a reçu de nombreux témoignages de sympathie.

Nous prions la famille en deuil de bien vouloir accepter le témoignage de de nos plus sincères condoléances.

A Saint-Jérôme

—Le banquet annuel des Sœurs de Charité, a eu lieu, mercredi soir le 26 conrant. Il a obtenu un succès complet. L'élite de la société jérômiennne s'était fait un devoir d'aller encourager de sa présence et de sa bourse, l'excellente œuvre que les Sœurs Grises poursuivent en notre ville.

Après le souper M. le Curé, M. le

maire Godmer, MM. C. de Martigny, S. J. B. Rolland, G. Rochon, et Thibaudau Rinfret ont adressé la parole et au nom des citoyens de St-Jérôme ont félicité les dames de charité de leur dévouement et de leur travail si largement prodigué.

Pendant la soirée MM. Henri Rolland et Arthur Haymond ont donné une saynète qui a été très goûtée et qui méritait de l'être.

Nous nous unissons aux citoyens de St-Jérôme pour remercier et féliciter tous celles et ceux qui ont contribué et contribuent au maintien de cette belle œuvre de charité.

— Monette & Vézina viennent de recevoir directement des grands manufacturiers de l'Ouest, un magnifique assortiment de meubles de toutes sortes qu'ils écoulent à 20 pour cent de réduction sur les anciens prix, d'ici au 1er janvier prochain.

Ceux qui aiment à joindre l'utile à l'agréable feraient bien de visiter le magnifique établissement de MM. Monette & Vézina, rue Labelle, près du magasin de M. E. Gibault, avant de placer leurs commandes ailleurs.

VENANT D'ARRIVER

Un char de Pommes de conserve, Fameuses, Ben Davis, pommes blanches et Sauvageons bien choisies, bien empaquetées avec soin et de bonne qualité.

Ceux qui désirent un beau quart de pommes pour les fêtes trouveront ici leur goût et leur choix.

Nous sommes en position de procurer cet article au commerce à prix réduit.

C. E. LAFLAMME.

— Abonnez-vous à la Société des Frais Funéraires de St-Jérôme, seulement \$1.50 par année, pour votre famille.

FEUILLETON

LES Jetons Mystérieux

PREMIÈRE PARTIE
LA FÉE DES SAULES

XXV

— Ce serait à vous de nous l'apprendre, répliqua sévèrement le procureur de la République, mais soyez certain que nous n'aurions pas besoin de votre aide pour le découvrir !

Jérôme prit son front entre ses deux mains et de grosses larmes jaillirent de ses yeux. Le malheureux vieillard croyait sentir sa raison s'égarer.

— Ouvrez ce meuble, commanda le magistrat à l'assesseur qui, tirant de sa poche un trousseau de petites clefs de toutes les formes, les présenta les unes après les autres à la serrure du cabinet italien.

Après en avoir essayé quatorze ou quinze sans succès, il en trouva une qui pénétra dans l'orifice et fit jouer le pêne. Le meuble s'ouvrit. Jérôme fit un pas en avant. Son cœur ne battait plus. Le procureur de la République visita successivement tous les tiroirs.

— Rien ! dit-il ensuite. Ni testament, ni valeurs ! Il n'y a rien !

D'une voix étranglée, à peine distincte, Jérôme demanda :

— Vous n'y trouvez pas un coffret d'argent ciselé ?

— Il n'y a rien ! répéta le magistrat.

— Mais alors on a volé ici ! s'écria le valet de chambre du feu comte au paroxysme de la terreur. On a volé ! Comment ?

— Vous seul aviez les clefs, interrompit le procureur de la République, et vous prétendez avoir fermé toutes les portes !

— Je le jure ! je le jure devant Dieu !

— Je n'ai que faire de vos serments !

je vous demande compte de la manière dont vous avez rempli votre mandat de gardien des scellés. Un testament et des valeurs représentant une somme considérable, d'après votre propre déclaration, devaient se trouver dans ce meuble. Ils n'y sont pas, et les scellés ont été violés ! A qui doit incomber la responsabilité du crime, je vous le demande ?

— A qui ? répéta Jérôme avec effarement.

(À suivre)

La CAISSE d'ECONOMIE des CANTONS DU NORD St-Jérôme, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les billets d'encan. Fait toutes espèces de collections. Traités émises sur toutes les parties de l'Amérique. Traite des pays étrangers encaissées au taux le plus bas. Intérêt alloué sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,
GÉRANT.

18-7-01-1a.

TÉLÉPHONE No. 55

J. E. PARENT

Notaire, Commissaire, Etc.,
ST-JEROME, P. Q.

Argent à prêter, à 5 et 6 p. c. sur Polices d'assurance de vie et sur propriété. Achats de paiements et de créances de toutes sortes. Prêts aux corporations. Achats et ventes de propriétés.

M. PARENT représente diverses compagnies d'assurances sur la vie et contre le feu.

LA NEW-YORK LIFE, LA OTTAWA FIRE INS. Co., LA CANADA FEU, LA LONDON FIRE INS. Co., THE EQUITY FIRE INS. Co., ETC.

Voulez-vous être bien payés en cas de feu et en cas de mort ? Assurez-vous à l'une de ces compagnies par l'entremise du Notaire Parent qui vous charge de 15 à 20 p. c. meilleur marché que les compagnies combinées.

La Librairie St-Jérôme

ÉDIFICE PARENT — PRÈS DU MARCHÉ
ST-JÉRÔME

Sans contredit la meilleure librairie de Saint-Jérôme. On y trouve tout ce qu'il y a de mieux dans sa ligne de commerce.

Livres d'Ecoles, Livres de Piété ordinaires et de luxe, Papeterie, Cartes à Jouer, en gros et en détail, Rideaux (blinds), à partir de 25 cts à \$2.50, Supports nouveaux pour portières, Pôles et leurs Ornaments, Papier Vert et autre à double couleur, Tapiserie à bon marché pour faire place aux achats d'automne.

Grands et petits Miroirs à prix réduits.

Bel assortiment de Montres, Chaînes et Jongs de Mariage et autres Bijoux de valeur.

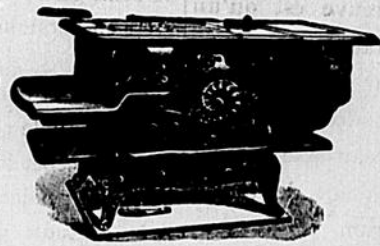
18-7-01-1a.

LA NATION est publiée par La Cie. d'Imprimerie de Saint-Jérôme, qui en est propriétaire-éditeur, et est imprimée par R. Aimé Tison, imprimeur, à Saint-Jérôme, P. Q.

S. G. LAVIOLETTE

Marchand de

Glacières,
Poeles de Cuisine
... et autres,
Courroies
pour Moulins,
Scies Rondes,
Dynamite,
Etc., Etc.



Ferronneries,
Peintures,
Vernis,
Faïence,
Poterie,
Verrerie,
Ferblanterie,
Etc., Etc.

MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.

LAMPES ÉLECTRIQUES de qualité supérieure pour 25 cts.
BICYCLETTES RED BIRD, de Brantford, Ont.

AVIS AUX MARCHANDS.—Instruments aratoires, tels que Faulx, Fourches, Grattes, Haches de toutes sortes, vendus à prix garantis aussi bas que ceux de Montréal.

Clous, Broche à clôture, Blanc de plomb, Huiles, Peinture préparée, etc. au prix du gros.

S. G. LAVIOLETTE,

COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE,
18-7-01-1a.

ST-JEROME

JOS. LACHAPELLE

CONSTRUCTEUR D'AQUEDUCS
ST-JEROME, P. Q.

M. LACHAPELLE, qui a construit un grand nombre d'aqueducs dans la province, et notamment celui de Saint-Jérôme, qui donne entière satisfaction au public de la ville, est prêt à fournir

DES SOUMISSIONS

pour la construction d'aqueducs en fer ou en bois, pour canaux d'égouts, etc.

M. LACHAPELLE s'occupe aussi de la construction des ponts.

A VENDRE

Une machine complète pour percer les tuyaux en bois. Il y a NEUF TARIÈRES de la grosseur d'un pouce et demi jusqu'à cinq pouces. Cette machine est en vente à très bon marché.

S'adresser immédiatement à

JOS. LACHAPELLE,

ST-JEROME, Co. DE TERREBONNE, P. Q.

18-7-01-1a.

Bureau de Poste, B. 114.

ETABLIS EN 1880.

Téléphone Bell No 44.

Chs. Elie Laflamme

MARCHAND, Gros et Détail

Vins, Liqueurs, Provisions, Farines, Grains, Foin, Ferronnerie, Peinture, Vitre, Vaisselle, Etc.
SAINT-JEROME, P. Q.

SUCCESSALE à l'ANNONCIATION, P. Q.

ALDERIC LABELLE, GERANT.

18-7-01-3m.

MONETTE & VEZINA

Manufacturiers et Entrepreneurs-Constructeurs
ST-JEROME, P. Q.

CLOS DE BOIS GÉNÉRAL

Bardeaux, Lattes, Pin, Pruche, Epinette, Bois blanc, Bois franc, Bois de charpente de toutes dimensions, Bois préparé, Jalousies, Portes, Chassis, Moulures, Tournages, Découpages, Etc., Etc.

PRIX SPÉCIAUX POUR LE COMMERCE DE GROS

Sets de Chambre de \$8 à \$75, Sets de Salon de \$15 à \$100, Sets de Salle à Dîner de \$15 à \$75, assortiment complet de meubles de fantaisie, Voitures d'enfants, d'hiver et d'été, Poles de luxe pour rideaux, Cadres et Gravures de tous genres.

Grand assortiment de meubles de toutes les qualités et de tous les prix. Magasin, rue Labelle, près de E. Gibault, ouvert tous les jours jusqu'à 9 heures du soir.

Toutes commandes envoyées au magasin ou à la manufacture seront exécutées immédiatement et à des prix très bas.

Toutes espèces de bois seront achetées par Monette & Vézina. MM. MONETTE & VEZINA entreprennent la construction de toutes sortes de bâtisses à des prix très bas.

18-7-01-1a.

D. LEONARD

NOTAIRE

Sainte-Monique, - Co. Deux-Montagnes. 18-7-01-1a.

HOTEL BEAULIEU

LS. BEAULIEU PROP.
PRES DE LA GARE

SAINT-JEROME, P. Q.